

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

Présidence : M VALLOS Frédéric, Maire

Présents : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme CALLAND Christelle, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, Mme GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard ; Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva

Pouvoir : 1

M. PERRAUD Sylvain a donné pouvoir à PETIT Clément,

Absents excusés : 2

M. AKNIN Daniel,

M. PERRAUD Sylvain,

Mme Marie-Claude HENRY a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour.

Exonération taxe foncière sur les propriétés bâties

Approuvé à l'unanimité

En préambule du Conseil Municipal Monsieur Goyon du bureau d'étude Aintégra nous présente le projet communal de sécurisation, d'aménagement cyclable et mode doux route de Trévoux

Monsieur le Maire rappelle que ce projet poursuit 4 objectifs :

- Gérer les flux de piétons
- Réduire la vitesse
- Prévoir des espaces paysagers
- Gérer les eaux pluviales

Monsieur le Maire expose que nous avons réuni nos partenaires pour travailler sur le projet. Nous avons ainsi rencontré : le SIEA, Enedis, le syndicat des eaux, la CCDSV et le Département

Pour l'eau potable les études sont en cours. Travaux prévus en mars 2022.

Les travaux de voirie seront terminés en septembre 2023.

La CCDSV a terminé ces travaux d'assainissement dans le secteur.

Le projet c'est 1,2 kms que nous avons divisés en trois secteurs.

Secteur 1 : Collège/carrefour des Bruyères

Secteur 2 : le plateau

Secteur 3 : la descente vers le village

Secteur 1 :

La chaussée mesure 5,3 mètres de largeur.

Trottoir de 1,5 m de largeur (PMR) coté collège.

Réaménagement des fossés de l'autre côté de la chaussée.

Un passage surélevé est prévu avant l'entrée du collège.

Carrefour des Bruyères surélevé avec enrobé rouge grenailé.
Les chemins de Roncheveux et des Bruyères sont au niveau mais auront désormais des Stop.
Récupération des eaux pluviales et mise en place d'un réseau jusqu'aux Creuses

Secteur 2 : Le plateau

Largeur voirie 5,3 m

Cheminement piétons plus bande plantée de 1,40 m (plantations arbustes ou fleurs).

Trottoir en sable (Saint Martin comme route d'Ars).

Divers aménagements du type écluses ou ralentisseurs sont prévus.

Pas de plantations importantes compte tenu du fait que les réseaux secs seront sous les accotements (entre 50 et 70 cm de profondeur). Espaces verts bâchés avec copaux.

Sens de priorité à définir dans les écluses.

Secteur 3 : la descente vers le village

Largeur voirie 5,3 m

Deux trottoirs de 1,5 m de chaque côté (trottoirs en enrobé compte tenu de la pente).

Quand la largeur n'est pas suffisante on prévoit un aménagement de sécurité.

Trottoirs jusqu'à l'arrêt de bus.

Présence d'un réseau d'eau pluviale qui permettra de se raccorder sur le réseau existant.

Plateau vers la crèche repris en enrobé de couleur.

Il est notamment prévu une écluse centrale avec ralentisseur béton.

Les plateaux installés seront normés – (rampe inférieures de 7%)

En ce qui concerne les eaux pluviales Monsieur le Maire rappelle que le PLU prévoit une gestion à la parcelle.
On ne raccorde pas les maisons de la route de Trévoux (à ce jour les riverains gèrent leurs eaux).
On verra pour les nouvelles constructions.

Pour le Département

Le projet a été présenté à ses services.

Pas de remarques particulières hormis qu'il ne souhaite pas de ralentisseur à proximité de l'entrée du collège et qu'il souhaite une priorité à 1 sens dans l'écluse prévue sur le plateau.

Notre projet prévoit un aménagement tous les 250/300m de manière à éviter que les automobilistes accélèrent dès qu'un obstacle est passé.

Accord pour la réfection de la voirie. Une aide du montant de la réfection de l'enrobé sera faite à la commune (hors aménagement ou enrobé rouge). Une convention sera donc mise en place.

Réseaux secs.

Le SIEA travaille sur le projet des enfouissements de réseaux et de la ligne moyenne tension.

Il est également prévu la mise en place d'un éclairage leds. Deux modèles de candélabre sont arrêtés (un modèle pour la partie descente et un modèle pour le plateau...)

Budget

Monsieur le Maire présente les grands postes (aménagement eaux pluviales, enrobés...) de travaux pour ces importants aménagements qui vont changer la route de Trévoux.

Il convient de noter qu'il faut rajouter au montant des travaux présentés le chiffrage de l'enfouissement de réseaux et l'éclairage public.

Le remplacement de la canalisation d'eau sous la route de Trévoux sera assumé financièrement par le syndicat des eaux.

Des demandes de subvention seront faites auprès de la Région, du Département et de l'Etat.

Un accent sera mis sur le déplacement des piétons et des vélos même si la création d'une vraie piste cyclable n'est techniquement pas possible.

La commune va réfléchir sur les « chaussidoux » qui sont des modes de chaussée partagée.

Monsieur Goyon nous présente des réalisations sur Saint Denis les Bourg et Saint Jean de Gonville.

Ces aménagements consistent en un marquage au sol spécifique (surcote donc pour la peinture). Le principe : une voie centrale permet la circulation des voitures. Les bords de voirie sont marqués et servent à la

circulation des vélos. Lorsque deux voitures se croisent elles sortent du marquage des voies et empiètent sur la « partie vélo » de la voie. Quand un cycliste utilise sa voie, la voiture doit rester derrière et dépasser lorsque la voiture venant en sens inverse est passée. C'est une habitude à prendre. De bons retours où cela a été mis en place.

Cette éventuelle piste n'a pas été chiffrée

Mr GROSSAT ajoute que cette création de piste va engendrer un coût, mais en contrepartie permettra d'obtenir d'autres subventions.

Mr HENRY précise qu'il faudra bien communiquer sur ce chantier.

Réunions publiques

Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique sera organisée le 20 septembre pour les riverains de la route de Trévoux.

Une seconde réunion sera organisée à destination des désidériens sur la fin d'année.

1/ Relevé des décisions prises en vertu des délégations données au Maire par délibération en date du 09 juin 2020.

Néant

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2021

Monsieur Daniel Aknin a précisé que lors du vote consacrée à la mise en place de la convention de police municipale pluri communale avec TREVOUX il s'était abstenu. Il a fait de même lors de l'approbation de la Convention de coordination – Forces de sécurité de l'Etat Police municipale de Saint Didier de Formans

2/Informations préalables

→Don

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Alain JOUBERT et son épouse Sylvie, de l'association REG ART SUR on fait un don de 526,07 € au Comité de Fleurissement suite à la dissolution de leur association.

→Atlas de la Biodiversité

La commune avait déposé un dossier de demande de subvention au titre de la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité. Notre demande n'a pu être retenu. Seuls 101 projets sur les 250 déposés ont reçu une suite favorable.

Il conviendra de chercher de nouveaux financements (nouvel appel en projet en 2020, appel à projet du Crédit Agricole, PCAET sur la biodiversité).

→Fonds de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

La commune avait posé une demande de subvention pour la pose de caméras de vidéo protection (87 514.10 € HT).

Par mel du 25 juin la préfecture nous informait d'une décision défavorable par le comité de sélection départemental FIPD 2021.

Malgré l'intérêt de notre projet, la dotation départementale FIPD 2021 n'a pas permis de financer l'ensemble des dossiers et par conséquent, la sélection s'est opérée de manière très sélective.

Il conviendra d'étoffer notre dossier et notamment de contacter le référent sécurité du secteur l'adjudant-chef Etienne Roux.

→ Récupération des eaux de pluies de la salle de fêtes et de l'école - Agence de l'Eau
Par courrier du 26 mai l'Agence de l'Eau nous informait qu'elle nous octroyait une subvention de 70% d'un montant de 13 720 € (montant des travaux 19 601 € HT)
Les travaux pourront se faire en septembre les commandes étant passées.

→ Récupération des eaux de pluies de la salle de fêtes et de l'école – DETR
Par courrier du 31 mai 2021, la Préfecture nous a informé que notre demande au titre de la DETR pour la récupération des eaux de pluie de l'école et de la Salle des Fêtes n'était pas retenue.

→ Mise en conformité de l'arrêt de bus du Moulin Rochefort
Mise aux normes de l'arrêt de bus programmée à compter du 05 juillet 2021. Travaux réalisés par l'entreprise Coiro de Villefranche

Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Georges GAUTHIER, ancien Maire de Saint Didier de Formans décédé dans sa 88^{ème} année.

Délibérations

Présentation du projet d'aménagement de la route de Trévoux

Le Conseil Municipal valide le projet présenté.

Auvent de la salle des fêtes

La commission des travaux a travaillé sur le dossier et a retenu une solution en fer forgé avec toit en polycarbonate translucide légèrement dépoli.

Dimension 6 x 12 m et création d'une petite marquise au niveau de l'entrée de la salle des fêtes.

On garde la glycine.

Une présentation vidéo du projet est faite.

Le Conseil Municipal retient la couleur Bronze Ral 7022

Durée d'installation 2 jours

Prix 32 080 € HT ou 38 496,00 € TTC (Entreprise Chard de Saint Bonnet de Mure)

Vote à l'unanimité pour l'auvent + la marquise au-dessus de la porte d'entrée.

Aménagement route de Trévoux – demande de subvention Département

Après avoir présenté le projet et Monsieur le Maire précise qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès du Département pour les travaux envisagés.

Le conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention.

Aménagement route de Trévoux – demande de subvention REGION

Après avoir présenté le projet et Monsieur le Maire précise qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès de la Région pour les travaux envisagés.

Le conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention.

Aménagement route de Trévoux – demande de subvention DETR

Après avoir présenté le projet et Monsieur le Maire précise qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'ETAT (DETR) pour les travaux envisagés.

Le conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention.

Création d'un auvent à la salle des fêtes – demande de complément subvention à la REGION

La commune souhaitait dans le but d'améliorer ses bâtiments et les services rendus aux particuliers ou associations, créer un auvent sur le parvis de la salle des fêtes située route de Trévoux. Une petite marquise sera installée au niveau de la porte d'entrée de la salle de fêtes.

Le premier projet prévoyait une dépense de 15 576.75 € HT. Compte tenu de contraintes techniques et afin d'intégrer au mieux ces extensions il a été nécessaire de retravailler le projet. Le projet a donc été revu à la hausse : 32 080,00 € HT

Monsieur la maire rappelle qu'une subvention de 5 451 € a été accordée par la Région (base de travaux de 15 576.75 € HT.

Monsieur le Maire expose qu'il est opportun de demander de revoir cette subvention compte tenu de l'évolution significative du montant des travaux prévus.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement retenu

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	32 080	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	35 %	11 228
Maitrise d'œuvre		DETR (Etat)		
		Dotation territoriale (CD01)	30 %	9 624
		Autofinancement de la commune sur les travaux	35%	11 228
		Autofinancement commune reste du projet		
		Total commune		
TOTAL	32 080	TOTAL	100 %	32 080

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion

- Confirme que Monsieur le Maire peut demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat de Territoire Dombes Saône
- Arrête le plan de financement visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Aménagement route de Trévoux – Convention Département réfection tapis et aménagement

Dans le cadre de ses travaux de voirie sur la route de Trévoux (sécurisation, aménagements cyclables et modes doux), la commune de Saint Didier de Formans souhaite créer divers aménagements sur la route de Trévoux (RD 28h) et a demandé au Département la réfection de la bande de roulement de cette voie.

Le Département ne voit pas d'inconvénient à la réalisation de ces travaux mais nous précise qu'il convient de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune qui permettra notamment au Département de refaire le tapis de cet axe.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président du Département de l'Ain
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Police municipale – Convention de coordination avec les forces publiques de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré sur ce sujet le 17 mai.

La Préfecture ayant émis quelques remarques sur cette convention, nous avons dû la revoir sur quelques points particuliers.

Une réunion a été organisée le mardi 22 juin en mairie pour faire le point sur la convention à mettre en place avec la Préfecture. Etaient présents, Jérôme Fuentes, DGS, Nils Moulin de la PM et la Brigade de gendarmerie de Jassans.

Il convenait de mettre à jour les conventions de Trévoux et Saint Didier de Formans qui doivent notamment comporter de nouvelles précisions (notamment en matière d'armement, préciser les doctrines d'emploi des policiers municipaux, plus d'avis du procureur de la république) et prendre en compte les dernières évolutions législatives qui modifie les articles du code de la sécurité intérieur qui encadre les conventions de coordination. Le texte initial est conservé pour l'essentiel.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la mise en place de cette convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer pour tenir compte des remarques formulées par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité moins une voix contre (Baptiste Collet) et une abstention (Christelle Calland) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de coordination force de sécurité de l'Etat – Police Municipale de la Commune de Saint- Didier de Formans
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Maire de Trévoux
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis Monsieur le Procureur de la République de Bourg en Bresse.

Achat four à pain Madame Walsh née Ducloud

Sur la parcelle C 159 d'une surface de 29 m2 au lieu-dit Le Berrier et appartenant à Madame Claudette WALSH, née Ducloud, se trouve un vieux four que la commune souhaiterait mettre en valeur pour sauvegarder et montrer cet intéressant élément du patrimoine Désidérien.

Ce four n'ayant à ce jour aucune utilité pratique pour son propriétaire, cette dernière a proposé à la commune, suite à notre sollicitation préalable, d'acquérir la parcelle C 159 ainsi que le four pour un montant de 2 500 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'achat de la parcelle C 159 visée ci-dessus à Madame Claudette Walsh, au prix de 2 500 Euros
- dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente auprès de Maître Valérie MOIROUX, Notaire à Trévoux

- dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain
- dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Trésorerie de Trévoux

Madame Gonzalez précise qu'une demande de devis est en cours auprès de l'entreprise Nuguet pour la rénovation de la toiture, les conduits de sortie et de la maçonnerie. Un devis sera également demandé à l'entreprise Millet pour mettre une grille à l'entrée du four.

L'entreprise Nuguet reviendra pour remettre le four en marche (la procédure est longue pour ne pas l'endommager).

Une demande de subvention sera présentée au Département au titre de l'acquisition et de la rénovation de ce patrimoine.

Décision modificative n°3

Présenté par Mr GROSSAT adjoint aux finances :

Comptes	Intitulé du compte	Opérations	DM N°3 du 05 Juillet 2021	
			Augmentation de budget	Diminution de budget
2135	Installation générale, agencement, aménagement des constructions	465		- 18 872,10 €
2135	Installation générale, agencement, aménagement des constructions	460	18 872,10 €	
2188	Autres immobilisation corporelles	382		- 223,76 €
2152	Installation de voirie	464		- 483,30 €
2188	Autres immobilisation corporelles	483		- 260,84 €
2152	Installation de voirie	455	320,40 €	
2157	Matériel et outillage de voirie	470	1 738,20 €	
2188	Autres immobilisation corporelles	450	1 500,00 €	
2172	Agencement et aménagement de terrain	476		- 2 590,70 €
2135	Installation générale, agencement, aménagement des constructions	460	10 000,00 €	
2172	Agencement et aménagement de terrain	476		- 10 000,00 €
			32 430,70 €	- 32 430,70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la décision modificative ci-dessus et dit que les crédits sont inscrits au BP 2021.

CCDSV - groupement de commande de prestations de contrôles des poteaux incendie

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de contrôle des poteaux incendie.

Monsieur le Maire, propose la constitution, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, d'un nouveau groupement de commandes dit « intégré partiel », entre la Communauté de Communes et ses communes membres, destiné à permettre l'achat de prestations de services de contrôle des poteaux incendie.

Il est précisé que ce marché a pour seul objet l'achat de prestation de contrôles obligatoires par des organismes agréés et non la réalisation de prestations de maintenance, lesquelles relèvent d'entreprises différentes.

L'adhésion au groupement de la CCDSV comme de ses communes membres s'effectuera par la signature de la convention constitutive du groupement de commande par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par les assemblées délibérantes.

La convention prévoit notamment, outre la désignation de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini à l'article L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme étant compétente, le cas échéant pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commandes permettant l'achat de prestations de services de contrôles des poteaux incendie des membres du groupement ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de contrôles des poteaux incendie, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes à signer, pour le compte de la CCDSV, coordonnateur du groupement, le marché passé sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront ;
- **DIT** que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus au budget.

Exonération taxe foncière sur les propriétés bâties

Notre commune avait délibéré pour supprimer l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue en faveur des immeubles neufs à usage d'habitation.

Cette délibération ne produira plus d'effet fiscal à compter des impositions de 2022 pour les immeubles achevés à compter du 1er janvier 2021.

Compte tenu du transfert de la part départementale de TFPB aux communes, l'article 1383 du Code Général des Impôts a été modifié.

Les communes peuvent prendre avant le 1er octobre 2021 une nouvelle délibération afin de limiter cette exonération à hauteur de 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90%.

A défaut de délibération, les immeubles concernés seront totalement exonérés de la part communale de TFPB en 2022.

Au regard de la hausse démographique de notre territoire, afin de d'engager des moyens à la hauteur des besoins des administrés de la commune, il est proposé de limiter à 40% de la base imposable d'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Cette limitation de l'exonération ne s'applique pas pour les logements achevés en 2019 et 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (moins abstention de M. Alain Jacquet) :

- DECIDE DE LIMITER l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable pour tous les immeubles à usage d'habitation
- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la DGFIP
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain,

Questions diverses

Bassin de rétention du collège.

Début des travaux par l'entreprise GIMET semaine du 12 juillet.

Travaux du futur collège :

Début des terrassements lundi 12 juillet 2021.

Réception travaux de la Chapelle

Les travaux se sont bien déroulés. Réception des travaux prévus le 7 juillet 2021.

L'intérieur sera nettoyé afin de permettre d'ouvrir la chapelle pour les journées du patrimoine

Recours contre l'antenne téléphonique TDF : Pas de nouvelle du dossier

Recours PC Noyer/Aguenouz : Pas de nouvelle du dossier

Dossier Gimaret

Ordonnance de transport sur les lieux le 03 mars 2021.

Réunion d'expertise mercredi 19 mai 2021

Pas de nouvelles informations. Procédure en cours

Elections

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui furent présentes les 20 et 27 juin en qualité d'assesseurs ou de scrutateurs.

Madame Gonzalez précise que la LPO intervient cette semaine sur la mare du collège. La LPO va récupérer les batraciens piégés pour les installer dans les autres mares créées.

Tri sélectif.

La distribution des poubelles (pucées et floquées) se fera à partir d'octobre/novembre avec mise en service du porte à porte en janvier 2022

5 ambassadeurs du tri ont été embauchés par la CCDSV pour trois ans pour accompagner cette mise en place.

Panneaux de randonnées

Madame Martin Gajac informe que la CCDSV procède actuellement à la mise en place de panneaux de randonnées.

Monsieur Henry précise que le texte apposé sur la borne de l'église ne lui paraît pas cohérent.

Il faudra faire remonter toutes les erreurs ou les problèmes à la CCDSV.

Ambroisie

Madame Martin Gajac « référente ambroisie » signale que le premier pic est attendu pour le 5 août avec un second pic fin août.

Quelques chemins à particulièrement surveiller : Chemin Champ Bertaud, Chemin de la Botasse, chemin des (Grandes) Terres...

Une communication à destination des désidériens sera faite afin de les inciter à entretenir leurs terrains.

Des actions plus spécifiques seront menées à destination des agriculteurs.

Madame Martin Gajac rappelle que l'ambrosie (dont les feuilles sont complètement vertes) est souvent confondue avec de l'armoise.

CCDSV – Action Sociale

Madame Henry fait un compte rendu de la dernière réunion organisée avec La Mission Locale, Pole Emploi et Val Horizon.

La mission locale s'occupe de jeunes de 16 à 25 ans. 555 jeunes étaient inscrits en 2020, dont 237 nouvellement inscrits sur Trévoux. Parmi eux 47% sont sans diplôme.

Concernant Pôle Emploi, les entreprises recrutent actuellement dans les domaines de la conduite, aide-soignant, nettoyage de locaux, le service domestique.

Syndicat d'hydraulique (SIAH)

Messieurs Collet et Henry font un retour de l'activité du syndicat qui possède 118 ouvrages sur 26 communes. 44 % des ouvrages sont en défaut d'entretien et 15 % sont structurellement plus utilisables.

Il convient de noter que beaucoup d'ouvrages appartiennent aux communes et pas au Syndicat.

Planning d'action à venir avec des frais lourds.

Pont Moulin Rochefort.

Monsieur Grossat demande s'il existe une limitation de tonnage pour le pont sur le Formans situé au Moulin Rochefort. La question est également posée pour celui du Pont Neuf

Après renseignement pris auprès du Département (réponse par mel du 06 juillet) il n'existe pas de limitation de tonnage pour le pont.

Saint Didier Animation

Monsieur Da Costa fait le point sur l'organisation de la soirée « apéro/tapas » du 10 juillet.

Il rappelle que l'Assemblée Générale de l'association est prévue le 8 juillet et déplore le manque de volontaires pour reprendre le flambeau....

Le prochain conseil municipal se fera début septembre

La séance est levée à 22h20

Le Maire
Frédéric VALLOS



A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Didier-de-Formans is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DE-FORMANS' and '01 (Ain)'.

Secrétaire de séance
Marie-Claude HENRY



A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Didier-de-Formans is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DE-FORMANS' and '01 (Ain)'.